

Le MSU : ce que cela a changé pour l'ACPR



Bilan de la première année du MSU

Le MSU : ce que cela a changé pour l'ACPR

1. Les champs de compétence
2. Le pouvoir de décisions
3. Les travaux de contrôle
4. L'organisation
5. Le système d'information

1. Les champs de compétence

Établissements significatifs

Autres établissements

Agrément

Contrôle prudentiel

- Respect des exigences prudentielles (CRR) – Fonds propres, levier, liquidité, grands risques,...
- Respect des exigences de gouvernance, gestion des risques, contrôle interne, rémunérations, modèles internes (CRD4)
- Surveillance sur base consolidée et surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Autres contrôles

- Assurance
- Résolution
- Loi de séparation
- Protection de la clientèle et commercialisation
- LCB-FT
- Sociétés de financement

Réglementations

- Comité de Bâle
- Autorité bancaire européenne (EBA)



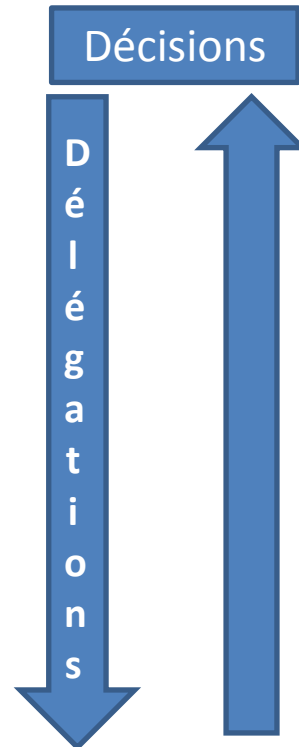
+



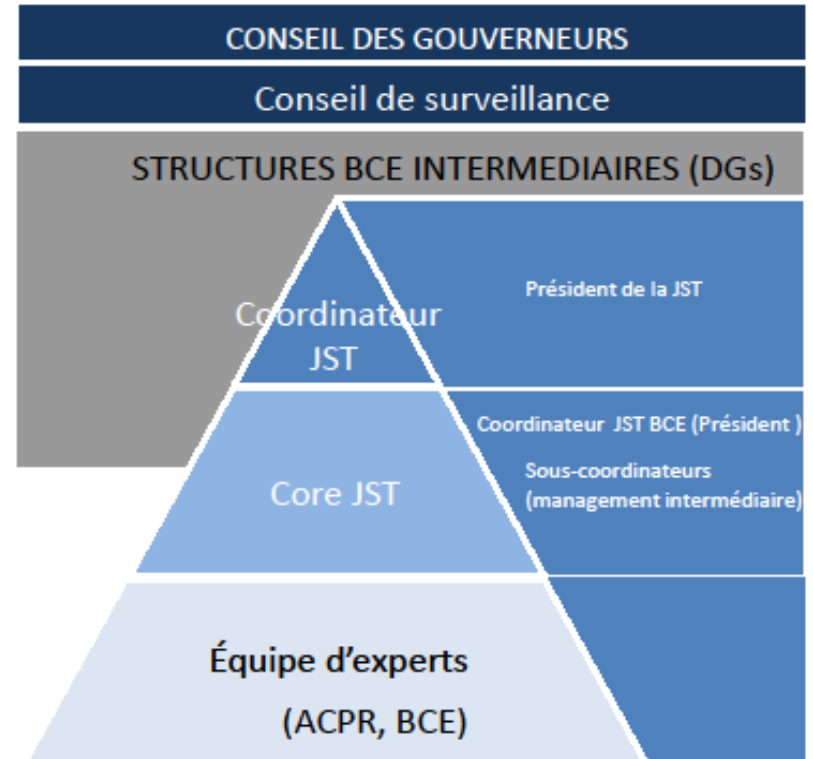
et



2 – Le pouvoir de décisions



MSU :  /25



1

3. Les travaux de contrôle

Avant : ACPR

Quoi ?

- Évaluer le profil de risque (par type de risque) et la situation financière
- Évaluer la gouvernance et la qualité du dispositif de gestion des risques
- Formuler les mesures correctives nécessaires

Après : JST

Avant : ACPR

Comment ?

- Évaluations des risques
- Entretiens de surveillance rapprochée et autres
- Dossiers collèges
- Suivi des enquêtes sur Place et suivi des recommandations
- Visites sur place
- Courriers
- Notes d'analyse
- Collèges de superviseurs et Crisis Management Groups
- Réunions ou conférences téléphoniques avec les superviseurs étrangers

Après : JST

Travail en anglais
Plus quantitatif
Plus de *templates*
Plus de travaux comparatifs
Plus de formalisme

4. L'organisation

Modifications dans l'organisation interne

- Nouvelle répartition des portefeuilles des deux directions du contrôle bancaire « permanent » :
 - Regroupement de tous les établissements, quelle que soit leur nature (EC ou non, MSU ou non), selon leur groupe d'appartenance
 - Maintien d'un principe de spécialisation pour certaines entités : banques étrangères ; établissements du secteur public ; établissements spécialisés
- Pas d'impact sur l'organisation de la direction en charge du contrôle sur place
- Création, au sein de la Direction des affaires internationales, d'un service en charge de la coordination et du secrétariat du MSU

1^{ère} DIRECTION DU CONTRÔLE DES BANQUES

Service 1 – Groupe SOCIETE GENERALE
Service 2 – Etablissements étrangers en France
Service 3 – Etablissements du secteur public
Service 4 – Groupe BNP Paribas

2^{ème} DIRECTION DU CONTRÔLE DES BANQUES

Service 5 – Groupe CREDIT AGRICOLE
Service 6 – Groupe BPCE
Service 7 – Groupe CREDIT MUTUEL et Banques régionales
Service 8 – Etablissements spécialisés

Service de secrétariat et de coordination du MSU

Mise en place de structures de coordination internes et externes

- Réunion hebdomadaire des sous coordinateurs de JST
- Groupe d'échange d'information avec d'autres pays pour la préparation des réunions du conseil de surveillance MSU
- Participation trimestrielle des membres ACPR des JST au *Country Coordination Group France* du MSU
- Conférences téléphoniques trimestrielles entre les DG/DGA du MSU et les Directeurs de l'ACPR

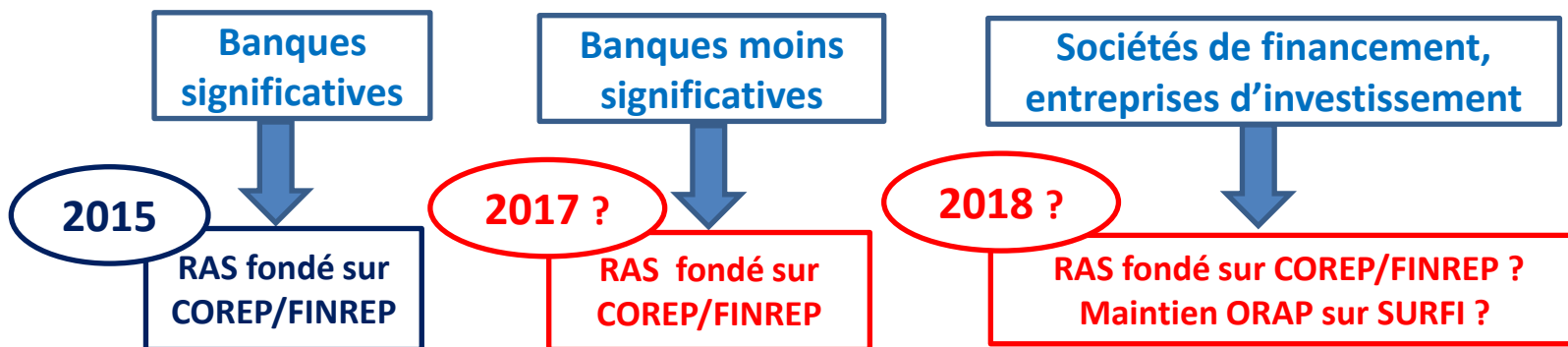
5 – Le système d'information

Le nouvel environnement MSU impose de réfléchir au système d'information ACPR

1 – Avant le MSU – un système SURFI « intégré » avec les statistiques monétaires



2 – Avec le MSU – quel système d'analyse ? **fondé sur FINREP ou SURFI ?**



Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr